



**ASSOCIATION POUR LES INITIATIVES DE
DEVELOPPEMENT**

Projet Droits et Devoirs des Ouvriers Agricoles dans les
exploitations de Production d'Ananas dans la Commune
d'Allada (DOAPACA)



RAPPORT D'ACTIVITÉ

**Sensibilisation et vulgarisation des
textes de loi régissant l'emploi agricole**

2022

SOMMAIRE

LISTE DES GRAPHIQUES	Erreur ! Signet non défini.
LISTE DES ENCADRES	3
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	4
II. OBJECTIF	4
III. RESULTATS ATTENDUS	4
IV. RESULTATS OBTENUS	4
V. DIFFICULTES RENCONTREES ET APPROCHES DE SOLUTIONS	7
VI. CONCLUSION	7

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Photos des séances de sensibilisation à Ahouannouzoun et Lisségazoun	5
Encadré 2 : Photos des séances de sensibilisation à Sékou et Togoudo.....	6

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Conformément à sa vision de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des couches les plus vulnérables de notre société, l'Association Pour les initiatives de Développement (APID-ONG) appuyé par l'organisation Brücke Le Pont dont la mission est d'aider les personnes défavorisées en Afrique et en Amérique latine à améliorer leurs conditions de travail et de vie et à sortir de la pauvreté grâce à un développement équitable et durable sur le plan socioéconomique met en œuvre à l'endroit des ouvriers agricoles de la filière ananas de la commune d'Allada le Projet Droits et Devoirs des Ouvriers Agricoles dans les exploitations de Production d'Ananas dans la Commune d'Allada (DOAPACA).

L'Objectif dudit projet est de contribuer à la jouissance des droits et devoirs des ouvriers agricoles dans les plantations d'ananas et la compréhension de leurs devoirs.

Dans ce cadre, l'ONG APID en partenariat avec l'Organisation Brücke Le pont ambitionne améliorer la compréhension des ouvriers agricoles sur leurs droits et devoirs.

Ainsi, dans ce cadre, il est organisé à l'endroit de ces ouvriers, des séances de sensibilisation et de vulgarisation des textes régissant l'emploi des ouvriers agricoles.

II. OBJECTIF

L'objectif général est d'améliorer la compréhension des ouvriers sur leurs droits et devoirs.

De façon spécifique, il s'agira de :

- ◆ Sensibiliser les ouvriers agricoles sur leurs droits et devoirs ;
- ◆ Présenter les dispositions de la loi encadrant le travail agricole.

III. RESULTATS ATTENDUS

À l'issue de cette activité, les résultats attendus sont :

- Les ouvriers ont connaissance de leurs droits et devoirs ;
- Les ouvriers ont connaissance des dispositions de la loi encadrant le travail agricole.

IV. RESULTATS OBTENUS

L'activité de sensibilisation et de vulgarisation des textes régissant l'emploi des ouvriers agricoles s'est déroulé les 11, 14, 15, 17 et 18 Novembre dans les arrondissements de Attogon, Sékou, Togoudo, Ahouannounzoun et Lisségazoun. Ainsi, cinq (05) séances ont été animés par les animateurs.

Elles ont notamment porté sur le contenu du code du travail, les types de contrat leurs implications. Elles ont également abordé les différentes lois voté pour le développement agricole au Bénin. Accompagné par des exemples pratiques ces séances fut l'occasion pour les ouvriers de présenter leurs appréhensions notamment par rapport au contrat de travail dont les tenants et aboutissants restent ambiguë auprès des ouvriers.

Pour cette première série de séances organisées, 358 ouvriers dont 178 femmes ont été sensibilisés. Il revient aux pairs éducateurs avec l'appui des animateurs de restituer les acquis de ces séances auprès de leurs pairs.

Encadré 1 : Photos des séances de sensibilisation à Ahouannouzoun et Lisségazoun



Encadré 2 : Photos des séances de sensibilisation à Sékou et Togoudo



V. DIFFICULTES RENCONTREES ET APPROCHES DE SOLUTIONS

Difficultés rencontrées	Approches de solutions
Forte mobilité des ouvriers	Reprogrammation des activités
Non alphabétisation de la majorité des ouvriers	Utilisation de la langue locale

VI. CONCLUSION

Le présent rapport rend compte de l'exécution de la première série de séances de sensibilisation des ouvriers sur les textes de loi régissant l'emploi agricole.

Les objectifs visés à travers la présente activité ont été atteints.

En effet, à l'issue des séances, 358 ouvriers ont été sensibilisés.

Avant la suite de la deuxième série de séances, avec les animateurs, les pairs éducateurs devront restituer les séances aux autres ouvriers.